



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

affaires étrangères : services extérieurs

Question écrite n° 106705

Texte de la question

M. Francis Falala appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les propositions inscrites dans le rapport d'information sur les services de l'État à l'étranger présenté par MM. Eric Woerth et Jérôme Chartier. Parmi celles-ci, les auteurs proposent, en matière de coordination de l'action de la France à l'étranger, notamment de mettre en place, auprès du Premier ministre, une structure de pilotage de l'action extérieure de l'État, associant les ministères et opérateurs publics intervenant à l'étranger. Aussi, il souhaite connaître son sentiment et ses intentions relativement à cette proposition.

Texte de la réponse

Le comité interministériel des moyens de l'État à l'étranger (CIMEE), placé sous la présidence du Premier ministre, a précisément pour rôle de piloter les moyens de l'État à l'étranger et de veiller à la cohérence entre les priorités politiques et les moyens alloués. Le comité permanent du CIMEE, auquel participent tous les ministères concourant à l'action extérieure de la France, est présidé par le secrétaire général du Gouvernement. Il est chargé de préparer le CIMEE. Les ambassadeurs, nommés par le Président de la République, représentent l'ensemble des services de l'État à l'étranger.

Données clés

Auteur : [M. Francis Falala](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106705

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 2006, page 10470

Réponse publiée le : 19 décembre 2006, page 13228